



Département du Nord

Conseil municipal

29 SEPTEMBRE 2015 à 20 heures 30.

Arrondissement de CAMBRAI-EST

Étaient présents: Mesdames Annick LECHOWICZ, Olga LERICHE, Mme Sylviane GONTHIER, Mme Ingrid LEMAITRE et Marie-Cécile MACHON, Messieurs Jean Richard LECHOWICZ, Eddy DHERBECOURT, Olivier GOFFART, Sébastien BUSSY, Bernard DUPAS, Pascal DHOUAILLY, Florian LEGRAND, Patrice GUINET et Eddy BOUBET.

Absent excusé 1 : M. Philippe HERBET.

I - Fonctionnement général M. DHERBECOURT

- Organisation des locaux dans le domaine fonctionnel

Un travail important a été réalisé par des élus dans tous les bâtiments communaux, M. Dherbecourt remercie toutes les personnes qui se sont investies dans les différents travaux effectués. D'autres travaux sont en cours :

- La mutualisation des espaces et des matériels. Un site intranet sera mis en place.
- Optimisation des budgets en favorisant notamment le regroupement des commandes.

- Organisation des locaux pour le restaurant scolaire

Une enveloppe de 15 000 € a été allouée afin d'organiser rationnellement la cuisine pour la restauration scolaire avec installation de nouveaux appareils et des travaux d'électricité et de plomberie.

- Dématérialisation des actes administratifs et comptables

M. le Maire expose à l'Assemblée que par délibération en date du 20 juin 2013, le Conseil Municipal avait créé une régie de recettes. Cette régie encaisse les produits suivants :

- Restaurant scolaire
- Locations de la salle des Fêtes
- Concessions de cimetière
- Manifestations Fêtes Communales
- Et Recettes diverses

Un acte constitutif avait été signé par M. le Maire ainsi qu'un acte de nomination d'un régisseur titulaire et d'un mandataire.

Afin de proposer, pour le règlement des factures du restaurant scolaire, le paiement en ligne par internet et le prélèvement automatique, il y a lieu d'ouvrir au nom de la régie un compte de dépôt de fonds auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de Lille et de reprendre un acte constitutif ainsi qu'un acte de nomination du régisseur titulaire et du mandataire.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte :

- d'ouvrir au nom de la régie un compte de dépôt de fonds auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de Lille et de reprendre un acte constitutif
- de reprendre un acte de nomination du régisseur titulaire et du mandataire

- Recrutement d'un personnel polyvalent

Le recrutement s'effectuera en trois étapes selon les modalités suivantes :

- Examen par la commission de sélection des candidatures parvenues à la Mairie.
- Convocation des candidats retenus pour des épreuves écrites et orales suivi d'un entretien individuel.
- Désignation de la personne choisie

En date du 25 septembre 2015, 17 candidatures ont été reçues en Mairie pour le poste d'agent technique polyvalent vacant au 1^{er} octobre.

Il y a lieu de créer une commission pour examiner les dossiers de candidatures, celle-ci se réunira le jeudi 1^{er} octobre en Mairie. Les membres de cette commission sont : mesdames Annick Lechowicz, Marie-Cécile Machon, messieurs Jean-Richard Lechowicz, Eddy Dherbecourt, Sébastien Bussy, Patrice Guinet, Eddy Boubet, Florian Legrand et Pascal Dhoulilly.

II - Commission Finances M. GOFFART

- Régularisation comptable à la suite de la dissolution du SIVOM de Carnières

M. le Maire expose à l'Assemblée que suite à la dissolution du SIVOM de Carnières et de l'intégration de l'actif et du passif dans la comptabilité des communes adhérentes, une somme de 1046,97 € a été enregistrée dans le compte « subventions d'équipement transférables - état et établissements nationaux » de notre commune.

Une décision modificative doit être prise afin d'inscrire cette somme en une seule annuité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'amortir en une seule année vu le faible montant considéré et de procéder au vote de virement de crédits afin d'inscrire les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice 2015.

- Prise en charge de frais de formation / transports

- M. le Maire signale à l'assemblée que le 98^{ème} congrès des Maires et des Présidents de Communautés de France aura lieu les 17, 18 et 19 novembre 2015. M. Dherbecourt, M. Bussy et Mme Machon souhaitent s'y rendre.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la prise en charge des frais occasionnés notamment inscription, déplacement, repas dans le respect de la réglementation en vigueur.

- M. le Maire signale à l'assemblée qu'il va se rendre accompagné de Mme la 4^{ème} adjointe à un voyage d'études à Cholet et Amboise organisé par la ville de Caudry les 9, 10 et 11 Octobre 2015 pour la formation des élus sur la mise en valeur du patrimoine.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la prise en charge par le budget communal les frais engendrés par ce déplacement qui s'inscrivent dans le cadre du budget formation des élus.

- Suivant l'article R2123-22-1 du CGCT, M. le Maire sollicite le Conseil municipal la possibilité de rembourser les divers frais engagés par les élus qui se rendent au cours de leur mandat à des congrès ou des formations, conformément à la législation.

Ces dépenses seront prévues au Budget primitif.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le remboursement des frais engagés par les élus pour tout congrès ou formation dans le cadre de la législation en vigueur. Le Conseil municipal doit être préalablement informé.

III - Travaux environnement M. BUSSY

- Etude d'implantation d'un parking rue Léon Gambetta

M. Bussy présente à l'Assemblée les 3 devis suivants :

-le 1 ^{er} devis	5 emplacements	12 867.30 € TTC
-le 2 ^{ème} devis	10 emplacements	36 540.00 € TTC
-le 3 ^{ème} devis	12 emplacements	12 492.00 € TTC

A l'unanimité le Conseil municipal opte pour le 3^{ème} devis : réalisation de 12 emplacements de stationnement pour la somme de 12 492.00 €.

- Compte rendu travaux salle des fêtes

La salle des fêtes a été entièrement rénovée par des artisans de la commune après mise en concurrence.

- Les dépose et pose de dalles (790 plaques), la peinture des murs, la réalisation d'un mur écran en fond de scène par l'entreprise Offelman ont constitué une charge de travail considérable dans des délais contraints.
- L'éclairage de la salle des fêtes est réalisé en lampe LED, des capteurs de mouvement ont été installés au niveau des sanitaires.
- Le chauffage est équipé d'un système électronique facilitant la mise en place à distance de plages horaires afin de mieux maîtriser les coûts de l'énergie.
- Un système métallique sera fixé sur les murs de façon à permettre la présentation de documents sans dégradation.

M. le Maire propose au Conseil municipal d'augmenter le montant de la caution déposée par les locataires de la salle des fêtes afin de couvrir les éventuels premiers frais de remise en état des lieux si besoin en était.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil municipal décide de porter le montant de la caution de 1000 € (mille euros) à 2 000 € (deux mille euros). Les tarifs de location restent inchangés ainsi que la participation demandée afin de couvrir les frais d'entretien des locaux et leurs abords.

- Réactualisation du règlement d'accès à l'A.L.S.H.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est accordé aux enfants dont les responsables légaux paient les taxes de la commune et résident sur la commune au moment de l'inscription.

L'accès au centre est accordé à partir de l'âge de 3 ans révolus.

Les enfants dont les parents ne remplissent pas ces conditions sont admis s'ils sont habitants d'une commune liée par convention au prestataire d'animation, à l'heure actuelle l'U.F.C.V.

- Tarifs A.L.S.H. à compter des vacances de Toussaint

Le coût par enfant et par semaine s'élève à 165.00 €. La CAF participe à hauteur de 16.20 €.

M. le Maire informe l'Assemblée que depuis 9 ans les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement n'ont pas subi d'augmentation. Les contraintes budgétaires importantes qui impactent toutes les communes, amènent M. le Maire à proposer les nouveaux barèmes suivants. L'augmentation des tarifs sera cette année d'un montant égal aux 2/3 de l'augmentation générale prévue afin de ne pas pénaliser outre mesure les familles.

o 2015/2016 :

	QF de 0 € à 520 €	QF de 521 € à 1000 €	QF de 1001 € et plus
1 ^{er} enfant	10	33	35
2 ^{ème} enfant	10	30	32
3 ^{ème} enfant	10	26	28

o 2016/2017 :

	QF de 0 € à 520 €	QF de 521 € à 1000 €	QF de 1001 € et plus
1 ^{er} enfant	12	40	42
2 ^{ème} enfant	12	36	38
3 ^{ème} enfant	12	31	34

Après délibération, le Conseil municipal décide d'augmenter les tarifs tels qu'ils lui ont été proposés.

- Point sur la rentrée scolaire

L'effectif de la rentrée 2015-2016 est de 118 élèves, effectif stable.

M. le Maire rencontrera l'inspecteur de l'EN nouvellement nommé le 1^{er} octobre.

VI - Questions diverses

- **L'accueil des migrants.**

Une habitante de la commune a demandé à M. le Maire si la commune accepte d'héberger des migrants. M. le Maire lui a apporté une réponse écrite dont copie a été transmise aux membres du Conseil municipal.

- **L'agenda 2015-2016 de la commune.**

Samedi 28 novembre 2015 : repas de St Eloi
 Dimanche 6 et 13 décembre 2015 : élections régionales
 Samedi 12 décembre 2015 : fête de Noël des enfants de l'école
 Dimanche 17 janvier 2016 : les vœux de M. le Maire
 Dimanche 20 mars 2016 : Repas de printemps
 Dimanche 12 juin 2016 : Fête communale
 Dimanche 19 juin 2016 : Fête de l'école
 Jeudi 14 juillet 2016 : le 20^{ème} anniversaire des Foulées d'Awoingt- Cérémonie patriotique.

Fin de la réunion : 23 heures 30

Pour le maire,
 L'adjoint délégué à la communication.
 Eddy DHERBECOURT


